













vous avez vu? — m'a répondu: « Je n'en ai pas parlé. — par le cahier des charges, suivant l'inventaire contradictoire que j'en ai fait dresser par les soins du sous-directeur. »

Mais nous aurions nécessairement d'autres complices encore; ce seraient les détenus eux-mêmes. Ces hommes reçoivent pour toute nourriture animalisée 230 grammes de viande par semaine, et cette viande leur aurait été délivrée corrompue.

Autres complices encore que nous aurions eus ! les médecins ! Voilà une spécialité; ils n'ont pas pu pas voir, par les autopsies qu'ils ont faites, qu'il était la cause du mal.

Vous voyez-vous là ? Des maladies fort ordinaires et fort communes, et le détail des influences fâcheuses sur lesquelles elles se développent; pas autre chose.

Vous en effet, les circonstances dans lesquelles étaient placés les détenus. Prenons-les dans leurs ateliers; supposons-les vêtus, fort mal vêtus, si vous le voulez, c'est à dire conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Et vous croyez qu'avec tout cela les maladies de poitrine ne se développent pas d'une manière effrayante ?

Vous en effet, les circonstances dans lesquelles étaient placés les détenus. Prenons-les dans leurs ateliers; supposons-les vêtus, fort mal vêtus, si vous le voulez, c'est à dire conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Je dois à la vérité de dire que, pendant mon inspection de juillet 1847, toutes les denrées alimentaires trouvées par moi en service et en magasin étaient de bonne qualité.

Je n'ai pas parlé. — par le cahier des charges, suivant l'inventaire contradictoire que j'en ai fait dresser par les soins du sous-directeur. »

Mais nous aurions nécessairement d'autres complices encore; ce seraient les détenus eux-mêmes. Ces hommes reçoivent pour toute nourriture animalisée 230 grammes de viande par semaine, et cette viande leur aurait été délivrée corrompue.

Autres complices encore que nous aurions eus ! les médecins ! Voilà une spécialité; ils n'ont pas pu pas voir, par les autopsies qu'ils ont faites, qu'il était la cause du mal.

Vous voyez-vous là ? Des maladies fort ordinaires et fort communes, et le détail des influences fâcheuses sur lesquelles elles se développent; pas autre chose.

Vous en effet, les circonstances dans lesquelles étaient placés les détenus. Prenons-les dans leurs ateliers; supposons-les vêtus, fort mal vêtus, si vous le voulez, c'est à dire conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Et vous croyez qu'avec tout cela les maladies de poitrine ne se développent pas d'une manière effrayante ?

Vous en effet, les circonstances dans lesquelles étaient placés les détenus. Prenons-les dans leurs ateliers; supposons-les vêtus, fort mal vêtus, si vous le voulez, c'est à dire conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Je dois à la vérité de dire que, pendant mon inspection de juillet 1847, toutes les denrées alimentaires trouvées par moi en service et en magasin étaient de bonne qualité.

récrié aussi devant le silence de l'abbé Nochez, quant il prétendait avoir vu tout ce qu'il nous racontait. Les sœurs aussi en ont su long sur le procès, et nous avons été frappés de la tournure de leurs dépositions, de leur similitude; nous en avons tous été étonnés, et, à cet égard, nous dirons que nous avons cru remarquer un étonnement sympathique chez l'honorable magistrat qui préside ces débats.

Je ne prétends pas dire cependant que ces témoins ont voulu faire ici des mensonges; non, mais ils ont été coupables d'exagération. Ils ont tout généralisé. Ainsi, une sœur a vu un abcès dans la viande, chose possible, chose que je reconnais vraie.

Or, ces tracasseries, elles ont existé. Une femme du dehors a été préposée, malgré les sœurs, à la gestion de la lingerie. L'entreprise avait racheté l'abandonnement du linge des amoniers, qui devaient se faire blanchir dehors; on avait racheté cela moyennant 120 fr., et je ne sais comment cela se faisait, mais à l'aide de peusses supercheres, ces dames faisaient encore laver par l'entreprise le linge de ces messieurs.

Je parle d'abord des tâches, des veillées, des punitions qu'on appliquait à Clairvaux. Nous avons eu bien de la peine à nous procurer le registre des punitions; on nous a donné des copies d'abord, puis les originaux sur nos instances, originaux travaillés, falsifiés, et qu'y avons-nous vu ?

Et vous croyez qu'avec tout cela les maladies de poitrine ne se développent pas d'une manière effrayante ?

Vous en effet, les circonstances dans lesquelles étaient placés les détenus. Prenons-les dans leurs ateliers; supposons-les vêtus, fort mal vêtus, si vous le voulez, c'est à dire conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Et vous croyez qu'avec tout cela les maladies de poitrine ne se développent pas d'une manière effrayante ?

Je dois à la vérité de dire que, pendant mon inspection de juillet 1847, toutes les denrées alimentaires trouvées par moi en service et en magasin étaient de bonne qualité.

parfaitement réussi. Les lentilles, vous le savez, ont été trouvées très-belles, nous avons insisté sur ce mot qui a été inscrit aux notes d'audience, par un témoin qui doit s'y connaître.

Je suis moins ambitieux que le défenseur de l'entreprise, et je déclare qu'un acquittement légal suffira à mon client. Il sait qu'il a des torts à se reprocher, que des négligences graves peuvent lui être imputées; négligences qui ont pu vous indigner peut-être, mais s'il est vrai de dire:

Je suis moins ambitieux que le défenseur de l'entreprise, et je déclare qu'un acquittement légal suffira à mon client. Il sait qu'il a des torts à se reprocher, que des négligences graves peuvent lui être imputées; négligences qui ont pu vous indigner peut-être, mais s'il est vrai de dire:

Je suis moins ambitieux que le défenseur de l'entreprise, et je déclare qu'un acquittement légal suffira à mon client. Il sait qu'il a des torts à se reprocher, que des négligences graves peuvent lui être imputées; négligences qui ont pu vous indigner peut-être, mais s'il est vrai de dire:

Je suis moins ambitieux que le défenseur de l'entreprise, et je déclare qu'un acquittement légal suffira à mon client. Il sait qu'il a des torts à se reprocher, que des négligences graves peuvent lui être imputées; négligences qui ont pu vous indigner peut-être, mais s'il est vrai de dire:

Je suis moins ambitieux que le défenseur de l'entreprise, et je déclare qu'un acquittement légal suffira à mon client. Il sait qu'il a des torts à se reprocher, que des négligences graves peuvent lui être imputées; négligences qui ont pu vous indigner peut-être, mais s'il est vrai de dire:

Je suis moins ambitieux que le défenseur de l'entreprise, et je déclare qu'un acquittement légal suffira à mon client. Il sait qu'il a des torts à se reprocher, que des négligences graves peuvent lui être imputées; négligences qui ont pu vous indigner peut-être, mais s'il est vrai de dire:

Je suis moins ambitieux que le défenseur de l'entreprise, et je déclare qu'un acquittement légal suffira à mon client. Il sait qu'il a des torts à se reprocher, que des négligences graves peuvent lui être imputées; négligences qui ont pu vous indigner peut-être, mais s'il est vrai de dire:

